

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX FÉVRIER,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 3 février 2022, s'est tenu en visioconférence, sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.

**Etaient excusés :** Christophe BÉCHU, Richard YVON, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

**Etait absent :** Emmanuel LEFÉBURE.

**OBJET :** Finances-Patrimoine : Marché « Acquisition de véhicules poids lourds, engins spécifiques » - Groupement de commandes constitué d'Angers Loire Métropole (coordonnateur), de la Ville d'Angers et du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers – Appel d'offres ouvert sous la forme d'accord-cadre multi-attributaires sans minimum, avec maximum et des marchés subséquents à bons de commandes, constitué de 6 lots - Autorisation de signature.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Fournitures courantes » avec les membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- la Ville d'Angers.

Le 20 août 2021, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires sans minimum, avec maximum et de ses marchés subséquents à bons de commande en application du Code de la Commande Publique pour répondre à l'ensemble des besoins pour l'acquisition de véhicules légers et utilitaires.

La consultation est composée de 6 lots, qui seront attribués à quatre opérateurs économiques pour les lots n° 1, 2, 3, 5 et 6, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres et à un nombre illimité d'opérateurs pour le lot n° 4 :

- Lot n° 1 « Poids lourds entre 3.5T et 8T – Châssis cabine carrossés »,
- Lot n° 2 « Poids lourds entre 9T et 18T – Châssis cabine carrossés »,
- Lot n° 3 « Poids lourds ≥ à 19T – Châssis cabine non carrossés »,
- Lot n° 4 « Engins agricoles, d'espaces verts, multi-services, de manutention et leurs outils et accessoires »,
- Lot n° 5 « Engins Travaux Publics »,
- Lot n° 6 « Engins de nettoyage ».

L'accord-cadre sans minimum, avec maximum, est conclu pour une durée initiale de deux ans à compter de la date de notification. Il est renouvelable tacitement une fois pour une nouvelle période de deux ans.

Les marchés subséquents à bons de commande seront attribués après remise en concurrence des titulaires des lots. Ils seront passés pour une durée de deux ans à compter de leur notification.

La date de fin de remise des offres a eu lieu le 5 octobre 2021 – 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement du 29 novembre 2021, il a été décidé d'attribuer les accords-cadres aux opérateurs suivants :

- **Lot n° 4 « Engins agricoles, d'espaces verts, multi-services, de manutention et leurs outils et accessoires » :**
  - SAS EQUIP JARDIN ATLANTIC sis 49130 – STE GEMMES SUR LOIRE
  - MODIS ESPACE EMERAUDE sis 49130 – LES PONTS DE CE
  - MGAV sis 49700 – DOUE EN ANJOU
  - GRANGERAY sis 49130 – LES PONTS DE CE
  - CLAAS RESEAU AGRICOLE sis 72230 – ARNAGE
  - SERVIMAC CHEMILLE sis 49120 – CHEMILLE EN ANJOU
  - SAS NOREMAT sis 54714 – LUDRES CEDEX
  - CLENET MANUTENTION sis 49070 – ST JEAN DE LINIERES
  - SAS M3 sis 49480 – VERRIERES EN ANJOU
  - SDVI sis 44700 - ORVAULT
- **Lot n° 5 « Engins Travaux Publics » :**
  - SAMI TP (GVLT) sis 44360 – VIGNEUX DE BRETAGNE
  - SAS M3 sis 49480 – VERRIERES EN ANJOU
  - SAS RMTP sis 49750 – BEAULIEU SUR LAYON
  - BERGERAT MONNOYEUR sis 93200 – SAINT DENIS
- **Lot n° 6 « Engins de nettoyage » :**
  - SAS BUCHER MUNICIPAL sis 60300 – SENLIS
  - SA MATHIEU sis 62000 – ARRAS
  - EUROPE SERVICE sis 15000 – AURILLAC
  - SAS CMAR sis 49430 – DURTAL

Les lots n° 1, 2, 3 sont déclarés sans suite pour cause d'infructuosité et vont être relancés en procédure avec négociation.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Angers Loire Métropole, coordonnateur, à signer les accords-cadres pour chaque membre du groupement.

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20220210-DEL-2022-013-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2022  
Date de réception préfecture : 15/02/2022

Les dépenses seront imputées pour le budget principal et les budgets annexes au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » - Imputation 2182 « Matériel de transport ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- autorise, à l'unanimité, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les accords-cadres attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 29 novembre 2021 pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

